



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

hébergement d'urgence

Question au Gouvernement n° 2361

Texte de la question

HÉBERGEMENT D'URGENCE

M. le président. La parole est à M. François Jolivet.

M. François Jolivet. Entamée le 1er novembre, la trêve hivernale durera jusqu'au 31 mars 2020. C'est la soixante-cinquième trêve depuis l'instauration de cette règle suite au célèbre appel de l'abbé Pierre au cours de l'hiver 1954, alors que la température atteignait -13 °C à Paris et -21 °C à Mulhouse, et qu'il était tombé quatre-vingt-cinq centimètres de neige à Perpignan. La phrase suivante avait marqué les esprits : « Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée ».

Depuis soixante-cinq ans, la France exerce son devoir de solidarité et de fraternité. L'État se mobilise pour déployer d'une part toutes les capacités d'hébergement, d'autre part, pour assurer l'accompagnement social des plus démunis. Les associations s'organisent pour partager, dans ce froid, un peu de chaleur. Cette veille sociale est indispensable ; elle est le premier acte de solidarité.

Je me réjouis de l'augmentation des crédits consacrés à l'hébergement d'urgence dans le projet de loi de finances pour 2020 et de la pérennisation des 6 000 places supplémentaires ouvertes durant l'hiver 2018-2019.

Gardons-nous cependant de détourner le regard de la réalité. Soyons modestes et fidèles à l'esprit de la République : permettre à tous de pouvoir construire un avenir, tout en respectant le principe de liberté individuelle de chacun. Le Gouvernement a instauré dès 2018 le programme Logement d'abord destiné à ce que chacun puisse entrer dans le logement sans passer par l'accueil d'urgence. Ce plan a permis d'accueillir 70 000 personnes en 2019 ; je m'en félicite mais comme vous, monsieur le ministre du logement, je mesure aussi tout le chemin qu'il reste à parcourir. Pouvez-vous informer la représentation nationale des mesures opérationnelles que vous avez prises en matière d'hébergement pour la période hivernale, en concertation avec le ministre de l'intérieur qui, depuis cette année, partage avec vous cette responsabilité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la ville et du logement.

M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement. Aujourd'hui, malheureusement, la rue tue, elle tue beaucoup. (« Ah ! » sur les bancs du groupe FI.) Des milliers de personnes y vivent encore.

M. Loïc Prud'homme. C'est le signe de l'échec de votre politique !

M. Julien Denormandie, ministre. Depuis quelques années, cette population a profondément évolué : des femmes et des enfants se retrouvent désormais à la rue. Nous devons affronter cette réalité et agir avec

beaucoup d'humilité.

M. Fabien Di Filippo. Il sait de quoi il parle !

M. Julien Denormandie, ministre. Il serait parfaitement démagogique d'interpeller le Gouvernement sur ce point : nous savons tous que la situation est extrêmement compliquée. Cette humilité nous impose la plus grande détermination.

M. Loïc Prud'homme. Cessez cette langue de bois ! Des actes ! Il y a des gens qui meurent !

M. Julien Denormandie, ministre. Nous venons d'entrer dans la période hivernale. Cette année, ce soir même, le dispositif d'aide aux personnes sans domicile fixe peut accueillir l'équivalent de la population de la ville du Mans, ce qui témoigne tout à la fois de l'ampleur du défi mais aussi de notre détermination. Pendant la période hivernale, 14 000 places d'hébergement supplémentaires seront ouvertes pour faire face à l'urgence. (« *C'est faux !* » sur les bancs du groupe LR.)

Deuxième point : nous devons mener la politique du Logement d'abord – dont je sais qu'elle vous tient à cœur, monsieur Jolivet – avec les associations et les élus locaux. Cette politique ne consiste pas seulement à donner un abri mais aussi une adresse, un vrai toit. Sans adresse, en effet, la réinsertion est beaucoup plus difficile. C'est à cela que sont destinés les crédits que la majorité a déjà adoptés. Songez que l'an dernier, la politique du Logement d'abord a permis de sortir 70 000 personnes de la rue ou d'abris précaires.

M. Loïc Prud'homme. Combien y avez-vous renvoyé depuis ?

M. Julien Denormandie, ministre. En clair, il faut gérer l'urgence car elle existe et nous devons l'affronter avec des moyens accrus – 100 millions dans le prochain budget. Il faut aussi prévoir l'avenir grâce à la politique du logement d'abord : c'est ainsi, avec humilité et détermination, que nous devons avancer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2361

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Ville et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 novembre 2019](#)